

CRITERES D'ORIENTATION EN CLIS 1

Parcours scolaire :

Elèves

- n'entrant pas dans les apprentissages dans une classe ordinaire après
 - o actions de prévention, de soutien et d'aide pédagogique au sein de la classe, du cycle ou de l'école dans le cadre d'un PPS,
 - o aides spécialisées éducatives, rééducatives et thérapeutiques de type SESSAD,
 - o allongement du cycle 2 : maintien CE1,
- qui doivent poursuivre au moins 2 ans une scolarité à l'école élémentaire,
- qui manifestent des signes de souffrance,
- qui régressent au niveau des apprentissages,
- qui nécessitent des aménagements importants sur certains aspects de la scolarité.

Compétences :

N'ont réalisé aucune acquisition dans les domaines suivants

- lecture : pas de conscience phonologique, pas de compréhension du principe alphabétique,
- mathématiques : construction du nombre quantité non acquise.

Efficiences intellectuelle :

- relèvent du retard mental,
- QIT inférieur à 70,
- Troubles importants des fonctions cognitives,
- Immaturité affective,
- Insécurité.

Objectif de formation :

Accéder aux apprentissages de base : communiquer, lire, écrire, compter.

Attention particulière :

La CLIS n'a pas vocation à accueillir les élèves

- ayant des difficultés liées exclusivement à
 - o la maîtrise de la langue française,
 - o un retard d'apprentissages,
 - o des troubles du comportement,
 - o des troubles du langage.
- qui peuvent tirer profit d'une scolarisation dans leur école de référence grâce aux dispositifs de consolidation envisagés au cycle 3.

Besoins pour entrer dans les apprentissages scolaires :

- programmations individualisées,
- pédagogie adaptée,
- mise en confiance,
- prise de parole adéquate,
- services spécialisés,
- effectif réduit,
- accompagnement par un AVS-Co.